

Epreuve sur dossier des concours externes du CAPET et du CAPLP

Note du 11 juin 2007

SECTION ESTHETIQUE-COSMETIQUE

Informations destinées aux candidats

En application de l'arrêté du 24 avril 2007 publié au Journal officiel de la République française du 10 mai 2007, une section esthétique-cosmétique est créée aux concours externes et internes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP). La présente note a pour objet de préciser, à l'attention des candidats, le programme de référence des épreuves ainsi que les modalités d'organisation de l'épreuve sur dossier qui constitue la seconde épreuve d'admission des concours externes.

I - Programme permanent des concours externes et internes du CAPET et du CAPLP

Le programme de référence est celui du BTS esthétique-cosmétique ainsi que, pour la partie pédagogique de l'épreuve d'admission du CAPLP interne, ceux des classes d'enseignement en lycée professionnel relevant des diplômes de la spécialité.

II - Epreuve sur dossier des concours externes

A. Constitution du dossier

Le candidat choisit et prépare le dossier technique et scientifique du domaine de l'esthétique-cosmétique qu'il présentera au jury.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents professionnels. Il doit être organisé et mis en forme par le candidat qui ne retient que les éléments indispensables à la compréhension et aux études qu'il a choisi de développer, sans oublier que ce dossier est susceptible d'être utilisé pour la construction d'une application pédagogique.

Il contient :

- 1) Les documents techniques nécessaires à la compréhension du problème.
- 2) Les éléments de définition indispensables à une approche rigoureuse du problème traité.
- 3) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur certifié pour le CAPET ou d'un professeur de lycée professionnel pour le CAPLP dans le domaine de la spécialité du concours et qui doivent respecter les contraintes suivantes :
 - équilibre entre sujets théoriques et technologie, sachant que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est de faire preuve de réelles connaissances en technologie dans un contexte authentique choisi pour sa pertinence technique et pédagogique ;
 - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
 - non limitation de l'étude à des problèmes trop spécifiques ou trop spécialisés afin de permettre au candidat de mettre en évidence sa capacité à s'approprier l'économie générale du problème traité.
- 4) Toutes les informations permettant de justifier les solutions et/ou les évolutions projetées.
- 5) Une proposition succincte (2 pages au maximum) de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) jugés pertinents en lycée technologique ou professionnel permettant de justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites. Cette partie doit rester limitée à des intentions et ne pas faire appel à des connaissances et des applications fines de démarches pédagogiques particulières.

B. Présentation du dossier

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé, en utilisant les moyens modernes de présentation (vidéo-projecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours).

À défaut de vouloir utiliser ce matériel, le candidat se munit d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires et qu'il peut connecter sur un vidéo-projecteur mis à sa disposition.

Afin de préparer son environnement de présentation, la salle d'exposé lui est ouverte quarante-cinq minutes avant sa présentation.